



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2022

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, CROCHARD Bruno, JOLLY Philippe, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line.

Absents excusés : ELICHABE Sandrine donne pouvoir à BOUDJLAL Marie-Line, CASTELLARNAU Sandrine donne pouvoir à RIMBERT Gwénaëlle.

Absents non excusés : LEGRAND-BOUILLETTE Sylvain

Secrétaire de séance : ROSIER Claude-Bernard

La séance est ouverte à 20 h 40

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

Ce procès verbal du 2 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) VERSEMENT D'UNE PRIME A L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le versement d'une prime à l'employé communal Bernard SIEMINSKI, d'un montant de 1 200 €, versée en deux fois dans l'année. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés.

3) HORAIRES DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification des horaires de travail de l'employé communal Bernard SIEMINSKI. Ce dernier faisait jusque là une heure de travail de moins chaque jour en automne-hiver et une heure de plus en printemps-été. M. le maire propose de revenir à des horaires identiques toute l'année.

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et 1 contre.

4) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU SOL PAR DES OUVRAGES DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la compagnie GRDF pose une conduite de gaz provenant de méthaniseurs du Vexin à travers la commune, afin de diriger ce gaz vers Cergy-Pontoise. Il précise également que cette conduite donne droit à une redevance annuelle de 191 € versée à la commune pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve le principe et la redevance associée, par 13 voix pour et 1 abstention.

5) DEVIS COMPLEMENTAIRES POUR L'ESPACE LUDIQUE ET DE LOISIRS

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour finaliser les aires de jeux, de loisirs et le terrain de pétanque en cours d'aménagement dans le cadre du Contrat Rural avec la Région et le Département, il est nécessaire de procéder à des dépenses complémentaires, qui ont fait l'objet de devis :

- Ajout d'une enceinte au terrain de loisirs, pour un montant de 13 386,97 € TTC (Société Espace Déco)
- Complément de clôture pour le terrain vague, pour un montant de 14 687,42 € TTC (Société Espace Déco)
- Installation de 4 bancs en mélèze pour le terrain de pétanque, pour un montant de 3 600,00 € TTC (Société Espace Déco)

Le Conseil municipal approuve ces dépenses à l'unanimité des présents et représentés.

6) REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FÊTES

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de refaire le sol de la salle polyvalente et de la petite salle de réunion. Il indique qu'il est possible

pour cela d'obtenir une subvention via la DETR ((Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

E. ZAMIA présente les différents revêtements possibles et les différents devis établis à sa demande par trois entreprises.

Le Conseil municipal opte pour un revêtement thermo-soudé, qui devrait être plus durable que des dalles collées, mais souhaite avoir plusieurs devis correspondant à ce type de revêtement, et reporte la décision à une date ultérieure

7) REVETEMENTS DES RUES DU FOUR, CHEMIN DE LA SAUSSAIE ET SENTE DE DERRIERE LES MURS

M. le maire expose au Conseil la nécessité de refaire le revêtement en enrobé de ces trois ruelles. C-B. ROSIER, 3^e adjoint, explique au Conseil Municipal les différents devis établis avec les entrepreneurs qu'il a contactés.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'obtenir une subvention via la DETR pour ce type de travaux de réfection de voirie, dans la mesure où deux des ruelles donnent accès à des bâtiments communaux (Mairie et atelier).

La réponse étant incertaine, Monsieur le Maire propose de surseoir à toute décision en attendant d'en savoir plus.

8) CONTRAT ADICO EN TANT QUE DPO DE LA COMMUNE

J. BAHRI, 2^e adjointe chargée de ce dossier, explique au Conseil Municipal les tenants et les aboutissants de ce contrat concernant la protection des données personnelles (RGPD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la reconduction de la société ADICO comme DPO (Délégué à la Protection des Données) de la commune, et autorise M. le Maire à engager les dépenses afférentes.

9) MONTANT DE LA PARTICIPATION AU REPAS DES AÎNES POUR L'ANNEE 2022

Afin de pouvoir encaisser les participations des personnes au repas des aînés qui a eu lieu en mars dernier, il est nécessaire de fixer par délibération les tarifs appliqués :

- Aînés de plus de 67 ans : gratuit
- Conjoint des aînés ayant moins de 67 ans : 25,00 €
- Invités extérieurs à la commune : 37,00 €
- Elus invités : 10,00€

Le Conseil Municipal confirme ces tarifs à l'unanimité des présents et représentés.

10) QUESTIONS DIVERSES

a) Tracé de la conduite de gaz de Méthanisation

E. ZAMIA demande à Monsieur le Maire s'il y a eu des nouvelles concernant le tracé de la ligne de gaz de méthanisation, GRDF ayant envisagé plusieurs possibilités. Pour le moment, la conduite s'arrête au niveau de la mare épicière et le reste du tracé est encore à l'étude.

Il attire l'attention de Monsieur le Maire sur le fait que le chemin de la Butte à Samson et son prolongement jusqu'à la route RD95 sont bordés de 17 chênes d'un grand intérêt, qui pourraient être fragilisés par une tranchée creusée trop près.

Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, a assuré que le tracé ne passerait pas par le chemin de la Butte à Samson.

b) Catastrophe Naturelle

J. BAHRI demande à M. le Maire s'il envisage de demander le classement de la commune en état de catastrophe naturelle à cause de la sécheresse de l'été, qui a entraîné des dégradations sur des maisons.

M. le Maire répond qu'il faudrait procéder à un recensement des cas.

c) Clôture autour de la mare épicière

E. ZAMIA demande s'il est envisageable de clôturer la Mare Epicière en bas du village, afin de la sécuriser. Les membres du Conseil sont partagés sur la question et aucune décision n'est prise dans l'immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 46.